Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260702-2026_61-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet 2026 à 20 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Françoise RIGAL, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON

ABSENCES ET POUVOIRS **:**
Jean-Louis KERGARAVAT – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER
Antoine AUDIC – Donne pouvoir à Xavier ROBIN
Marc HAMONIC – Donne pouvoir à Élisabeth RIO
Charlotte LEPRÊTRE – Donne pouvoir à Julie CRUZ

Est nommée secrétaire de séance : Maëva LE PAIH

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2026-61

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE BIOMETHANE PAR GRDF RATTACHEMENT DE L'OUVRAGE SUR LA CONCESSION DE PONTIVY

Face à l'émergence de nouveaux projets de production de biométhane sur le territoire de Pontivy Communauté, un maillage des réseaux interconnectant les zones Ouest et Est du territoire est nécessaire.

Sur CLEGUEREC, le tronçon serait implanté entre St Jean (carrefour RD) et la commune de Neulliac, soit un linéaire de 2,7 km le long des routes communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne un avis favorable** au lancement des travaux de construction du futur réseau de distribution de biométhane sur la commune

- **Approuve** le projet de Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement dans le réseau de distribution, joint en annexe à la présente délibération et autorise Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces y afférant.

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER